

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE  
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 27 février 2019

Le 27 février 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, BOHREN Violette, WOLTER Denis, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, BEAUGEOIS Anthony, FORTE Sandy, HOUZÉ Jean-Louis, BOUREL Brigitte, MULOT Karine.

A l'exception de TELLIEZ Sébastien et BONNET Gilles : excusés

Mme FORTE Sandy a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 16 janvier 2019, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

### **Choix des forains pour la fête patronale**

Sont retenus pour animer la fête patronale des 8, 9 et 10 juin les personnes suivantes :

Monsieur ELOY Kevin Jean-Luc avec un manège enfantin, et un "Water ball,

Madame NORMAND carole avec une confiserie

Monsieur LESOURD Pascal et ses fils avec un auto scooter, et un jeu de cascade et un jeu de grue,

Monsieur TURANO David avec un crève ballon et une pêche aux canards.

La demande de Monsieur VINCENT Didier pour un mini scooter est refusée.

### **Institution d'autorisation préalable aux locations saisonnières**

Les communes ont la possibilité de soumettre à déclaration préalable toute location de local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Vu la multiplication des locations saisonnières de logements, vue l'intérêt public de préserver la connaissance du parc résidentiel, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer la déclaration préalable des locaux meublés en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Un téléservice est mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération afin de permettre d'effectuer la déclaration.

## Manifestations

Le Maire informe le Conseil Municipal des diverses manifestations qui se dérouleront dans la commune dans les prochains mois :

**Cycle to MIPIM** : le 9 mars, randonnée de Londres à Cannes via Calais

**Boucles de la Marne** : le 26 mai, la commune devra assurer la sécurité aux intersections avec les rues de Châlons et de Reims

**Paris-Alsace**, entre Neuilly-sur-Marne et Ribeauvillé : le 6 juin. Un poste de contrôle sera, comme à l'accoutumé, installé sous la halle. La commune mettra à disposition des tables, des chaises, un tableau et des barrières.

**Péniche Grand est** : une péniche spectacle fera halte à la halte nautique du 13 au 16 juin, différents spectacles y seront proposés. Les associations communales pourront prendre part à l'évènement.

**Le tour de France** : le 9 juillet le tour de France traversera Condé en arrivant en empruntant les rue de Reims et de Châlons

## Subventions aux associations

Avant le vote du budget, le Conseil Municipal étudie les demandes de subventions des associations et propose d'octroyer les subventions suivantes :

	VERSEMENT 2017	Prévisions 2018	VERSEMENT 2018	PRÉVISIONS 2019
Souvenir Français	80	80	80	80
As.Chal.Prot°Animaux	110	110	110	130
Fam.Rurales Condrouillates	5500	12 500	7 500	7 500
ADMR 3 Vallées	1300	1 300	1 300	1 300
La Détente Condéenne	450	450	450	450
Comité des Fêtes	2 400	2 000	2 000	2 000
Amis de nos Eglises	50	50	50	50
Sapeurs-Pompiers	1 100	2 100	2 100	1 100
Association Maison Rouge	170	170	170	170
ERSM Basket Recy-St Martin	200	200	200	500
OCCE Coop scolaire		1 750	1 750	500
Paris Alsace	100	100	100	100

Football Tours s/Marne	200	200	200	250
Un p'tit air de danse		100	100	100
4L Trophy		400	400	
Histoire et Patrimoine				200
Jeunes				500
Divers		490		570
<b>Total</b>	<b>11 660,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>16 510,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>

### **Local jeune**

La commission jeunesse et sport se réunira pour préparer une réunion avec les jeunes afin de mettre en place la section jeune.

### **Occupation du domaine public**

La société BAR'NOM occupe le domaine public rue de Reims avec l'installation d'un distributeur de produits locaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et une abstention les conditions d'occupation suivantes :

Un contrat sera conclu pour une durée de 1 ans renouvelable 4 fois par tacite reconduction pour un montant de 25 € mensuel.

### **Etude de devis**

- Deux devis ont été reçus pour le remplacement de la porte sectionnelle du local pompier :

Entreprise JANIN : 3 563,06 € H.T., soit 4 275,67 € T.T.C.

Entreprise FAME : 3 492,00 € H.T., soit 4190,40 € T.T.C.

La porte sera de type sectionnelle, isolante avec portillon, intégré.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise FAME

- Alix Lemoine, locataire d'un local rue Albert BARRE demande le remplacement de la porte d'accès à ce local par une porte acoustique : un devis sera demandé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 12 mars 2019.



Le Maire,

SINNER Romain.